

Composante		131	UFR des Sciences, antenne du Campus 1					Liste :	O = obligatoire / X = à choix / F = facultative													
Type de diplôme		Master						Crédits ECTS :	crédits ECTS de l'UE et de l'élément constitutif le cas échéant													
Mention de diplôme		MASMER	Sciences de la mer					Nature :	préciser écrit / oral / pratique / assiduité ou combinaison de ces natures, à l'exclusion de tout autre terme													
Version d'étape		SMERM1_201	Master 1 Sciences de la mer parcours Ecosystèmes côtiers et physiologie des espèces exploitées par pêche et aquaculture					Part CC ou CT :	préciser la part de l'épreuve dans la note finale de l'UE ou de l'élément constitutif													
								NB : en session 2, si la part du CT est inférieure à 100%, définir les modalités de report de notes de CC de la 1ère session.														
								Coefficient :	coefficient de l'UE et de l'élément constitutif le cas échéant													
											SESSION 1			SESSION 2								
								Évaluation continue intégrale			Contrôle continu			Contrôle terminal			Contrôle terminal					
Semestre	UE	Liste	EC	Libellé	Crédits ECTS	VET porteuse	Le cas échéant, ÉQUIVALENCE UE AOF et EC AOF si porteur de crédits	Nature (écrit / oral / pratique / assiduité)	Nombre d'épreuves envisagé (3 minimum, sauf dérogation pour EC de 20h ou moins : 2 minimum)	Mode de calcul de la moyenne (voir l'onglet précision) Préciser mode (1), (2), (3) ou (4)	Nature (écrit / oral / pratique / assiduité)	Nombre d'épreuves envisagé (2 minimum)	Part CC	Nature (écrit / oral / pratique)	Durée	Part CT	Nature (écrit / oral / pratique)	Durée	Part CT	Coefficient	Remarques éventuelles	
SEMESTRE 7																						
SBMERS7	SBMER7A			UE Anglais et Biostatistiques 1	2			Ecrit / Oral	3	Mode 3			100%							100%		
SBMERS7	SBMER7B			UE Compléments théoriques et pratique: Biol Cell et Physiologie	3						Ecrit / Oral	2 minimum	100%				Ecrit ou Oral	1h00	100%	100%		
SBMERS7	SBMER7C			UE Endocrinologie évolutive et comparée	5						Ecrit / Oral	2 minimum	50%		Ecrit	1h30	50%	Ecrit ou Oral	1h00	50%	100%	
SBMERS7	SBMER7D			UE Océanographie générale	5						Ecrit / Pratique	2 minimum	50%		Ecrit	1h30	50%	Ecrit ou Oral	1h00	50%	100%	
SBMERS7	SBMER7E			UE Biodiversité des écosystèmes littoraux : Terrain	5						Ecrit / Oral	2 minimum	100%				Ecrit ou Oral	1h00	100%	100%		
SBMERS7	SBMER7F			UE Facteurs du milieu et adaptations	5						Ecrit / Oral	2 minimum	50%		Ecrit	1h30	50%	Ecrit ou Oral	1h00	50%	100%	
SBMERS7	SBMER7G			UE Méthodologie 1 : Physio et Ecophysiologie marines	5						Ecrit / Oral	2 minimum	100%				Ecrit ou Oral	1h00	100%	100%		
SEMESTRE 8																						
SBMERS8	SBMER8A			UE Anglais et biostatistiques 2	3			Ecrit / Oral	3	Mode 3										100%		
SBMERS8	SBMER8B			UE Projet professionnel étudiant	2			Ecrit / Oral	2	Mode 1										100%		
SBMERS8	SBMER8C			UE Physio et écophysio : du gène à l'organisme	5						Ecrit / Oral	2 minimum	50%		Ecrit	1h30	50%	Ecrit ou Oral	1h00	50%	100%	
SBMERS8	SBMER8D			UE Ecologie d'écosystèmes aquatiques anthropisés	5						Ecrit / Oral	2 minimum	50%		Ecrit	1h30	50%	Ecrit ou Oral	1h00	50%	100%	
SBMERS8	SBMER8E			UE Biologie du développement des organismes aquatiques	5						Ecrit / Oral	2 minimum	50%		Ecrit	1h30	50%	Ecrit ou Oral	1h00	50%	100%	
SBMERS8	SBMER8F			UE Méthodologie 2 : Physio organismes marins et Bio du dévelpt	5						Ecrit / Oral	2 minimum	100%				Ecrit ou Oral	1h00	100%	100%		
SBMERS8	SBMER8G			UE Stage	5										Ecrit / Oral	2	100%			100%		
UE Surnuméraire																						

A PRECISER

règles de compensation (Cf. Guide des MCCC)

règles concernant le statut AJAC (cf. guides MCCC)

règles de prise en compte des absences aux épreuves

éventuelles règles de report de notes de la session 1 à la session 2 (cf. guide des MCCC)

En cas d'ECI: explicitation des modalités d'application de la seconde chance

autres remarques

Règles de validation du master 1 :

Pas de compensation entre les semestres

Compensation entre UE d'un même semestre

Pas de possibilité de statut d'AJAC en Master

Le CC contribue à la seconde session sous la forme d'un report de notes de TD et/ou de TP.

Règles de prise en compte des absences aux épreuves :

Une épreuve de substitution est prévue pour les étudiants dont l'absence à une ou plusieurs épreuves a été justifiée. Les modalités de cette épreuve de substitution peuvent être différentes de l'épreuve initiale. Il n'y aura pas de rattrapage des épreuves de substitution.

EN LICENCE
Pas de note éliminatoire
Une moyenne aux semestres attendue
pas de choix de notes finales entre les 2 sessions, c'est toujours la note de session 2 qui est retenue
Pas de renonciation lorsqu'une note est acquise

4 CAS POSSIBLES :

	Hors ECI	
	session 1	session 2
A/	CC tout au long de l'année	CT
B/	CC + CT	CT
C/	CT à l'issue du semestre	CT
D/	ECI*	Evaluation continue intégrale
	Nombre suffisant d'évaluation tout au long du semestre pour permettre de bénéficier	

d'une seconde chance en cas de défaillance à l'une des épreuves

- Si ECI pour 1 UE = au moins 3 épreuves /semestre

Aucune épreuve >50 % de la note finale de l'UE

* 4 modes des calcul possibles dans l'ECI (session unique) :

-	Exemple sur 3 notes :	N1-N2 et N3 représente la seconde chance
(1)	(N1+N2)/2	} Prise en compte de la meilleure des 2 notes
	(N1+N2+N3)/3	
(2)	(N1+N2+N3)/3	} Prise en compte de la meilleure des 2 notes
	N3	
(3)	N1;N2;N3	Meilleures des 2 notes / 3
(4)	Autre formule à préciser	Soumis à validation de la CFVU

Règle d'absence retenue (ABI - ABJ)